

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : TYRE MARQUE®  
 Synonymes : TYRE MARQUE® - Red, White, Yellow

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Marquage

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LA-CO Industries Europe S.A.S.

Parc Industriel de la Plaine de

l'Ain - Allée des Combes.

01150.BLYES.France.

Phone: +33 (0)4 74 46 23 23

Fax: +33 (0)4 74 46 23 29

E-mail: info@eu.laco.com

Web: http://www.markal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amelie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Vidal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande  
Dangers pour l'environnement aquatique : contient 0.08 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité pour l'environnement  
inconnus (CLP) aquatique

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Remarques : Seuls les composants présentant un danger pour la santé et qui sont présents à des teneurs supérieures aux seuils applicables et/ou aux valeurs limites d'exposition sont indiquées  
Les concentrations exactes sont considérées comme un secret industriel et ne sont pas précisées

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
titanium dioxide	(n° CAS) 13463-67-7 (Numéro CE) 236-675-5	0 – 30	Non classé
Talc	(n° CAS) 14807-96-6 (Numéro CE) 238-877-9	5 – 15	Non classé
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes	(n° CAS) 8002-74-2 (Numéro CE) 232-315-6	1 – 10	Non classé
barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesulphonate]	(n° CAS) 1103-38-4 (Numéro CE) 214-160-6	0 – 6	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Aquatic Chronic 3, H412
Aluminum hydroxide	(n° CAS) 21645-51-2 (Numéro CE) 244-492-7	0 – 2	Non classé
Iron oxide red	(n° CAS) 1309-37-1 (Numéro CE) 215-168-2	0 – 1	Aquatic Chronic 2, H411
Silicon dioxide (amorphous)	(n° CAS) 7631-86-9 (Numéro CE) 231-545-4	0 – 1	Non classé
Aluminum oxide	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6	0 – 1	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.  
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à grande eau.  
Premiers soins après ingestion : Faire boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Aucun connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune procédure spéciale n'est requise.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome. EN469.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les poussières.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Balayer ou pelleter dans des conteneurs appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter de respirer les poussières, fumées.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Iron oxide red (1309-37-1)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup> (oxyde rouge synthétique) 5 mg/m <sup>3</sup> (trioxyde de di-,fumées)
Aluminum oxide (1344-28-1)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	(respirable aerosol)
titanium dioxide (13463-67-7)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	inhalable aerosol

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Rince-oeils. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### Protection des mains:

Aucune sous utilisation normale

### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Contrôle de l'exposition du consommateur : Tenir hors de portée des enfants.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 55 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 200 °C
Température d'auto-inflammation	: 204 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1
Solubilité	: Eau: 0 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg

<b>Iron oxide red (1309-37-1)</b>	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	5500 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	5.05 mg/l/4h

<b>Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 58.8 mg/l/4h

<b>barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	4.13 mg/l/4h

<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
DL50 orale rat	> 15900 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7.6 mg/l/4h

<b>titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6.82 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé

<b>titanium dioxide (13463-67-7)</b>	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

<b>Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes (8002-74-2)</b>	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l

<b>Iron oxide red (1309-37-1)</b>	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

<b>Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)</b>	
CL50 poisson 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l

<b>barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)</b>	
CL50 poisson 1	50 mg/l 48 h
CE50 Daphnie 1	> 3.8 mg/l 48 h

<b>Aluminum oxide (1344-28-1)</b>	
CE50 Daphnie 1	1470 mg/l
NOEC (aigu)	50 mg/l

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>TYRE MARQUE®</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
<b>Silicon dioxide (amorphous) (7631-86-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Produit persistant.
<b>barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable. Produit persistant.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>TYRE MARQUE®</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>barium bis[2-[(2-hydroxynaphthyl)azo]naphthalenesuphonate] (1103-38-4)</b>	
BCF poissons 1	1.7 - 1.8 mg/l .3 mg/l conc. in enviro/dose
Log Pow	-0.67 - 1.07

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>TYRE MARQUE®</b>	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>TYRE MARQUE®</b>	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé.  
N° ONU (IMDG) : Non réglementé.  
N° ONU (IATA) : Non réglementé.  
N° ONU (ADN) : Non réglementé.  
N° ONU (RID) : Non réglementé.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé.  
Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé.  
Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non réglementé.

#### - Transport maritime

Non réglementé.

#### - Transport aérien

Non réglementé.

#### - Transport par voie fluviale

Non réglementé.

#### - Transport ferroviaire

Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

#### 15.1.2. Directives nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai

# TYRE MARQUE®

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Sources des données : ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
H332	Nocif par inhalation
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*